

Réf.	2021	040
------	------	-----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
22/09/2021	01/10/2021	19	10	18

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept septembre à 19h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, salle Georges Blanc, située 1 place de la mairie à Fontenay- lès- Briis, sous la présidence de Monsieur Thierry DEGIVRY, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

**Mmes**, DELANGUE, JOAO et NORDBERG

**MM.** BRUNEL, CIPRES, DEGIVRY, FRAPIER, JACQUET, LAVAUD et RABY

Absent ayant donné procuration à :

Mme ARTUS a donné pouvoir à M. RABY

Mme DUPONT a donné pouvoir à M. JACQUET

Mme DUVAL a donné pouvoir à M. BRUNEL

Mme HENNOCQ a donné pouvoir à Mme DELANGUE

Mme JALABERT a donné pouvoir à M. CIPRES

Mme MAINGONAT a donné pouvoir à M. DEGIVRY

M. GOBLET a donné pouvoir à M. FRAPIER

M. SCHMIDT a donné pouvoir à Mme NORDBERG

Absent :

Mme MARCADÉ

Mme NORDBERG a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET : RENOUVELLEMENT CONVENTION CIG ASSISTANCE RETRAITE CNRACL**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T ci-après), notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la commune.

**VU** la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, qui a désigné les Centres de gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire.

**CONSIDERANT** l'intérêt du renouvellement de la convention d'assistance retraite du Centre de gestion proposée au Conseil municipal qui prend effet le 15 juin 2021.

**CONSIDERANT** que s'agissant d'un service facultatif, le traitement des dossiers est soumis à une participation financière s'élevant pour 2021 à **42,50 euros par heure de travail** pour les collectivités affiliées de 1 000 à 5 000 habitants.

Accusé de réception en préfecture 091-219102431-20210927-2021-040-DE Date de télétransmission : 30/09/2021 Date de réception préfecture : 30/09/2021
---

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
Par 15 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions (ARTUS, JOAO et RABY)

**APPROUVE** la convention d'assistance retraite CNRACL Centre de gestion,

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention, telle que jointe en annexe et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**PRECISE** que le coût de cette prestation sera imputé au budget de la commune.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.



Le Maire,

Thierry DEGIVRY.

Accusé de réception en préfecture  
091-219102431-20210927-2021-040-DE  
Date de télétransmission : 30/09/2021  
Date de réception préfecture : 30/09/2021